

OFI Invest ESG Equity Climate Focus

Part Rc

FR0013267150

31/12/2025

Commercialisé en FR 

Étoiles Six Financial Information ^{(2) (3)}


Actions thème environnement

Orientation de gestion

Ce fonds actions vise une performance supérieure au Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis sur un horizon de placement de 5 ans minimum. Il est investi dans les sociétés européennes les plus engagées sur les thèmes environnementaux. Il favorise également les acteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
07/07/2017

Date de lancement de la part
07/07/2017

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFGCCRC FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,80%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,81%

Indice de référence
STOXX® Europe 600 ex UK

▶ Actif net du fonds	190,62 M€
▶ Actif net de la part	9,22 M€
▶ Valeur liquidative	1 556,42 €

	Fonds	Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	2,42%	2,87%

Gérants



Arnaud Bauduin



Françoise Labbé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer

Profil de risque⁽³⁾



Durée de placement

Supérieur à 5 ans

SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,7	6,8
▶ Couverture note ESG	100,0%	99,8%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 31/12/2020)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	8,39	20,27	-11,88
1 mois	2,42	2,87	-0,45
3 mois	5,12	6,36	-1,24
6 mois	5,01	9,52	-4,51
1 an	8,39	20,27	-11,88
2 ans	9,83	28,60	-18,77
3 ans	23,63	51,07	-27,44
5 ans	13,13	67,89	-54,77
8 ans	51,11	86,21	-35,10
10 ans	-	-	-
Lancement	55,64	91,90	-36,26

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds	-	-	-	-9,54	33,90	10,28	17,56	-22,16	12,57	1,33
Indice	-	-	-	-10,77	26,82	-1,99	24,91	-11,03	17,48	6,93
Relatif	-	-	-	1,23	7,08	12,28	-7,35	-11,14	-4,91	-5,60

Historique des performances trimestrielles sur les 5 dernières années⁽¹⁾

En %	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
2021	3,58	8,20	7,32	6,43	-1,66	0,85	7,54	7,56
2022	-13,27	-6,02	-12,28	-10,71	-4,17	-4,02	6,76	10,47
2023	11,06	9,74	1,95	2,39	-8,17	-3,16	8,26	7,97
2024	4,65	8,21	0,71	0,28	3,25	2,10	-6,88	-3,49
2025	-1,59	6,19	4,89	3,41	-0,11	2,97	5,12	6,36

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,57	14,86	-17,57	-16,03	240	41	3,95	-2,72	0,34	1,01	-0,21
3 ans	14,56	13,31	-18,96	-16,03	-	-	4,23	-1,64	0,15	1,05	-0,15
5 ans	15,91	14,06	-29,21	-21,60	-	-	5,34	-1,50	-0,00	1,07	-0,17
8 ans	17,34	16,56	-30,67	-35,36	236	358	5,31	-0,45	0,24	0,97	-0,04
Lancement	17,29	16,37	-30,67	-35,36	236	358	5,25	-0,47	0,25	0,97	-0,04

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	20,3	15,9
Santé	12,0	13,5
Technologie	11,8	9,3
Banques	10,9	13,6
Energie	6,6	4,2
Assurance	6,0	6,9
Produits et services de consommation	5,9	5,7
Produits chimiques	5,2	2,4
Construction et matériaux	5,2	4,5
Services aux collectivités	4,7	4,2
Aliments, boissons et tabac	4,2	5,0
Services financiers	1,9	4,3
Automobiles et pièces	1,9	2,1
Télécommunications	1,2	3,0
Voyages et loisirs	-	0,7
Soins personnels, pharmacies et épiceries	-	0,9
Médias	-	0,6
Immobilier	-	1,1
Commerce de détail	-	0,9
Ressources de base	-	1,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	3,9
FR	Construction et matériaux	
	ASML HOLDING NV	3,9
NL	Technologie	
	SAP	3,2
DE	Technologie	
	INFINEON TECHNOLOGIES AG	3,1
DE	Technologie	
	ASTRAZENECA PLC	3,1
GB	Santé	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	26,2	19,4
Allemagne	25,0	18,1
Suisse	10,7	18,5
Italie	9,1	6,5
Pays-Bas	7,8	11,1
Danemark	6,7	3,9
Finlande	3,2	2,4
Royaume-Uni	3,1	0,1
Espagne	2,1	7,1
Suède	1,6	6,4
Autriche	1,3	0,7
Irlande	1,1	0,9
Portugal	-	0,3
Autres Pays	-	4,5
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,0	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	74,9
CHF	12,3
DKK	6,8
Autres devises	6,0

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,0
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	5,0
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	95,0

► Profil / Chiffres clés

Nombre d'actions	54
Taux d'exposition actions (%)	98,0

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025



► Commentaire de gestion

Décembre, en forte hausse, a conclu une année de progression remarquable des indices actions dans un contexte pourtant peu rassurant. Alors que les incertitudes multiples (conflits, politique, géopolitique, commerce) ont révélé un contexte général définitivement plus volatil, les marchés demeurent bien orientés à la faveur d'une économie finalement robuste et de perspectives d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis. L'IA aura été le thème majeur, tirant la cote américaine sur une promesse de révolution industrielle, mais aussi européenne via des acteurs en dehors du secteur technologique. L'éventualité d'une résolution de la guerre en Ukraine a fini par réduire la surperformance des valeurs de défense qui avaient animé le début d'année. Enfin, les valeurs bancaires ont à nouveau connu un parcours exceptionnel, affichant une performance bien supérieure à celle des très médiatiques « Magnificent 7 » aux Etats-Unis. 2026 s'annonce favorablement avec des investisseurs résolument (trop ?) optimistes d'autant que l'économie devrait s'améliorer et se traduire par une croissance proche de 10% pour les bénéfices des entreprises.

Le portefeuille a réalisé une performance inférieure à celle de l'indice Stoxx 600 ex-UK DNR au cours du mois et de l'année, largement impacté par la sous exposition au secteur bancaire et un contexte de marché qui aura été défavorable aux valeurs de qualité.

L'allocation sectorielle a été en effet défavorable avec la surperformance des banques et la sous performance de la chimie d'autant que notre exposition est réduite à des sociétés fournissant la consommation courante, en berne actuellement. La sélection a été globalement neutre : si donc Givaudan et Symrise ont souffert et Technip Energies a continué à subir des prises de bénéfices, Alstom et Inditex progressent à la faveur de belles performances opérationnelles tout comme Vestas pour qui le momentum de prises de commandes se renforce.

Au cours du mois, nous avons procédé à de nombreux arbitrages dans le portefeuille, en particulier en réduisant les écarts sectoriels. Ont ainsi été allégées quelques fortes convictions comme Infineon, Inditex, Knorr Bremse, Schneider Electric, certaines ayant connu des progressions très importantes, afin d'initier des positions sur Siemens, LVMH, Erste Bank, Munich Re, EssilorLuxottica, Rational, Renault, sur la base de cas d'investissement plus variés.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	14/03/1997
Principaux risques	Perte en capital - Actions - Lié à la détention de petites valeurs - Change - Contrepartie - Taux - Crédit
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Grant Thornton
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025

Glossaire

ALPHA	L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.	BETA	Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.	DÉLAI DE RECouvreMENT	Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.
SRRI	Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».	TRACKING ERROR	L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.	VOLATILITE	La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.
RATIO DE SHARPE	Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.	SFDR	La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.	SRI	Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.
ÉTOILES SIX FINANCIAL	La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.	PERTE MAXIMALE	La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.	RATIO D'INFORMATION	Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Rc

FR0013267150

31/12/2025

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.